



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

**DECISION DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE
AUX AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

22 décembre 2008

D E C I D E

Article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental de l'équipement ,la délégation de signature pourra être exercée par les fonctionnaires cités ci-après pour l'ensemble des matières et actes visés dans toutes les rubriques de la présente décision et dans cet ordre:

1 - M. Alain MIGAULT , ICTPE, chef du service Sécurité Transports Éducation routière et fluvial (STEF)

2 - M. Michel MARCHAIS, secrétaire général

3 - M. Thierry MAZAURY, chef du service urbanisme habitat et environnement (SUHE)

4 - M. Noël JOUTEUR, chef de la mission stratégie, prospective, observation des territoires, évaluation (SPOTE)

5 - M. Gérard GUEGAN, responsable DILO

6 - M. Jean-Pierre VIROULAUD, chef du service construction, ingénierie, base aérienne (SCIBA) par intérim

I - GESTION ET ADMINISTRATION GENERALE

Actes et matières	Chefs de service délégués	Autres délégués
a) <u>Gestion du personnel</u> Les actes de gestion administrative et financière déconcentrés du personnel affecté à la direction départementale de l'équipement d'Indre et Loire à l'exception des décisions de subdélégation de signature pour les congés annuels, les autorisations d'absence et les ordres de mission. Sont exclues de la présente délégation les décisions d'attribution de NBI au titre de la politique de la ville aux personnels de la direction.	Michel MARCHAIS Secrétaire Général	Maud Courault Chef de l'unité SG-GRH
b) les décisions pour les congés annuels, les autorisations d'absence et les ordres de mission.	Michel Marchais Alain Migault Gérard Guégan Noël Jouteur Thierry Mazaury J-Pierre Viroulaud	Chantal Fontanaud pour la DILO

<p>c) <u>Maintien dans l'emploi en cas de grève</u></p> <p>Décisions nominatives de maintien dans l'emploi en application de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2002.</p>	<p>Michel MARCHAIS Secrétaire Général</p>	
--	---	--

<p>d) <u>Affaires juridiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État dans la limite des seuils fixés par circulaire ministérielle, - Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation dans le cadre de la convention du 2 février 1993 (Etat - assureurs) - Mémoires au Tribunal administratif pour les affaires à procédure déconcentrée relevant de la compétence du ministère de l'Équipement. 	<p>Michel MARCHAIS Secrétaire Général</p>	<p>Sylvie PIETERS responsable de l'unité SG-AJM</p>
--	---	---

<p>e) <u>contentieux pénal</u></p> <p>Constatation des infractions, arrêtés interruptifs de travaux et autres mesures coercitives prévues par les lois et règlements, transmissions et avis aux parquets, représentation aux audiences, actes nécessaires au recouvrements des amendes administratives et astreintes. Idem en matière de contraventions de grande voirie.</p>	<p>Michel MARCHAIS Secrétaire Général</p>	<p>Sylvie PIETERS responsable de l'unité SG-AJM</p>
---	---	---

<p>f) <u>Etat tiers payeur</u></p> <p>Recouvrement amiable des débours de l'Etat lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation</p>	<p>Michel MARCHAIS Secrétaire Général</p>	
--	---	--

<p>g) <u>Marchés publics</u></p> <p>g1 : Signature des accusés de réception des plis pour les marchés publics</p> <p>g2 : Ouverture des premières enveloppes des dossiers de candidatures, en présence d'un représentant du service concerné par la procédure</p> <p>g3 : Signature des convocations aux commissions d'appels d'offres, des copies conformes, des lettres d'envoi de notification des marchés.</p>	<p>Michel MARCHAIS- Secrétaire général</p> <p>M.Alain MIGAULT Chef du STEF</p> <p>M.MAZAURY chef du SUHE</p> <p>M.Noël JOUTEUR Responsable SPOTE</p>	<p>Mathieu JOUVIN- (g2-g3)- Responsable BET-STEF</p> <p>M.Jean-Serge HURTEVENT (g2-g3) Responsable du Parc</p> <p>M.Ivy MOUCHEL (g2-g3) responsable base aérienne</p>
--	--	---



	<p>M.Gérard GUEGAN Responsable DILO</p> <p>M. Jean-Pierre VIROULAUD chef du SCIBA par intérim</p>	<p>Mme Sylvie DEMOIS (g1) secrétaire -comptable</p> <p>Mme Consuelo LE NINAN (g1) comptable</p> <p>Mme Dominique DAGET (g1) comptable</p> <p>Mme Isabelle GAUSSEIN (g1) comptable</p> <p>M.Philippe GARIN (g1) secrétaire M. Hervé Guignard(g1) responsable bureau adm</p> <p>Mme Patricia ARNAULT (g1) comptable</p>
--	---	---

II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIERE

<p>a) <u>Domaine public routier national</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions relatives à l'extension ou la réduction du domaine public routier national - Approbation d'opérations domaniales dans le cadre de la gestion et la conservation du domaine public 	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Marie-Laure Chicoisne Chef de l'unité STEF-USR</p> <p>Jean-Pierre Verrière Chef de l'unité STEF- DECRIE</p>
---	---------------------------------------	--

<p>b) <u>Exploitation de la route</u></p> <p>Avis, arrêtés et tous actes liés à l'exploitation de la route et à la circulation des transports sur tous réseaux routiers</p>	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Marie-Laure Chicoisne Chef de l'unité STEF-USR</p> <p>Jean-Pierre Verrière Chef de l'unité STEF-DECRI</p>
---	---------------------------------------	--

<p>c) <u>Occupation du domaine public autoroutier</u></p> <p>Arrêté préfectoral autorisant par dérogation l'emprunt longitudinal et transversal d'une autoroute concédée ou non concédée en application du décret n°97-683 du 30 mai 1997, modifiant l'article R 122-5 du code de la voirie routière</p>	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Marie-Laure Chicoisne Chef de l'unité STEF-USR</p> <p>Jean-Pierre Verrière Chef de l'unité STEF-DECRI</p>
<p>d) <u>Education routière</u></p> <p>Signature des conventions de partenariat avec les écoles de conduite dans le cadre du dispositif "permis à un euro par jour"</p>	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Murielle-Anne LEFORT Chef de l'unité STEF-ER</p>

III - COURS D'EAU

<p>a) <u>Domaine public fluvial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des décisions relatives à l'exploitation, la gestion, l'administration, la conservation et l'extension du domaine public fluvial ainsi que la circulation sur ce même domaine, relevant des attributions du service. - Actes de police y afférent. - Formulation des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires. 	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Frédéric Dagès Chef de la subdivision fluviale</p> <p>Gaétan Séchet adjoint à la subdivision fluviale</p>
---	---------------------------------------	--

<p>b) <u>Autorisation de travaux de protection contre les eaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en considération et autorisations des travaux de défense contre les inondations, - Approbation des dossiers techniques, - Autorisation de travaux en zone inondable. 	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Frédéric Dagès Chef de la subdivision fluviale</p> <p>Gaétan Séchet adjoint à la subdivision fluviale</p>
---	---------------------------------------	--

<p>c) Actes de police pour la circulation des bateaux et autorisations de manifestations à caractère sportif ou entraînant un rassemblement de personnes important sur les berges et sur les cours d'eau et plans d'eau.</p>	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Frédéric Dagès Chef de la subdivision fluviale</p> <p>Gaétan Séchet adjoint à la subdivision fluviale</p>
--	---------------------------------------	--

IV - TRANSPORTS ROUTIERS

<ul style="list-style-type: none"> - Autorisations exceptionnelles de transports de voyageurs, - Réglementation des transports de voyageurs, - Récépissé de la déclaration et d'inscription, - Réglementations des services réguliers, - Autorisations en cas de circonstances exceptionnelles, limitées aux missions relevant de la DDE - Locations. - Visa des documents dont doivent être munis les véhicules assurant les transports routiers de marchandises 	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Marie-Laure Chicoisne Chef de l'unité STEF-USR</p> <p>Jean-Pierre Verrière Chef de l'unité STEF-DECRI</p>
--	---------------------------------------	--

V – DEFENSE

Notification des décisions de recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment en vue de leur inscription au fichier des entreprises recensées pour la défense par le C.E.T.P.B. ainsi que la modification et la radiation.	Alain MIGAULT Chef du STEF	Jean-Pierre Verrière Chef de l'unité STEF-DECRIT
--	-------------------------------	---

VI – CONSTRUCTION

a) <u>Logement</u> : Ensemble des décisions, et actes d'instruction y afférent, relatifs à la politique du logement (PAP, PALULOS, PLAI, PLUS, PAH etc.) et relevant des attributions du service. Gestion de ces actes (transferts, modifications, annulations de prêts etc.) Formulation s'il y a lieu des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires	Thierry MAZAURY Chef du SUHE	Patricia Collard Chef de l'unité SUHE-PH
---	---------------------------------	---

b) <u>Affectation des constructions</u> : - Décisions relatives aux constructions pour lesquelles un changement d'affectation doit être autorisé en application de l'article L 631.7 du code de la construction et de l'habitation, - Signature des certificats prévus à l'article L631-7-2 du code de la construction et de l'habitation.	Thierry MAZAURY Chef du SUHE	Patricia Collard Chef de l'unité SUHE-PH
--	---------------------------------	---

c) <u>Vérification de la conformité</u> : des propositions des entreprises par rapport aux engagements pris dans le concours organisé par M. le ministre délégué au logement pour les économies d'énergie dans l'habitat.	Thierry MAZAURY Chef du SUHE	Patricia Collard Chef de l'unité SUHE- PH
--	---------------------------------	--

d) <u>Programmation et gestion des procédures de contrôle des règles générales de construction (article L 151-1 du code de la construction et de l'habitation)</u>	J.Pierre VIROULAUD- Chef du SCIBA par intérim, pour les matières	Éric Préteseille chef de l'unité SCIBA-UBP pour
--	--	--

<p>1 – obtention du dossier complet soumis au contrôle</p> <p>2 – convocation aux visites de contrôle sur place</p> <p>3 – mise en demeure de mettre les constructions en conformité</p> <p>4 – transmission des procès-verbaux au Procureur de la République</p> <p>5 – Toute autre correspondance relative au contrôle des règles générales de construction (fiches ORTEC, complément de dossier, correspondance avec DRE, CETE, programmation, etc)</p>	<p>visées en 1,2,3, et 5</p> <p>Michel MARCHAIS secrétaire général pour les matières visées en 4</p>	<p>les matières visées en 2 et 5</p> <p>Georges Le Négrate chargé du contrôle SCIBA-UBP pour les matières visées en 2 et 5</p>
--	--	--

<p><u>e) PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation ,organisation et co-pilotage du PDALPD avec le conseil général • Gestion des budgets d'études et d'actions • Prise en compte de la cohésion et mixité sociales dans les projets du service 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Véronique Migeon Chargée de mission PDALPD</p>
--	---	---

VII - AMENAGEMENT FONCIER et URBANISME

<p><u>VII-a :pour les actes d'urbanisme déposés avant le 1^{er} octobre 2007 (date de mise en œuvre de la réforme)</u></p> <p>- Ensemble des décisions et actes d'instruction y afférent relatifs aux actes d'application du droit des sols (lotissements , permis de construire, permis de démolir, régimes déclaratifs, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme etc.) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.</p> <p>- Gestion de ces actes (transferts, modifications etc.)</p> <p>- Formulation des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires (article L 421.2.2b du code de l'urbanisme par exemple).</p>	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS</p> <p>Catherine Liout Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p> <p>Pierre Ullern Patrick Vallée Instructeurs – animateurs ADS</p>
--	---	--

<p>VII-a-1) <u>Lotissements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation de lotissement sauf pour les cas dans lesquels les avis du maire et du DDE sont divergents ou lorsque le lotissement est réalisé : - sous la forme de lotissement départemental ou communal de plus de vingt lots à bâtir ou de plus de vingt logements - par une personne privée et que le nombre de lots à bâtir ou de logements est supérieur à trente 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE- ADS (production)</p>
---	---	---

<p>VII-a-2) <u>Certificats d'urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance des certificats d'urbanisme sauf lorsque le directeur départemental de l'équipement n'estime pas devoir retenir les observations du maire. 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS</p> <p>Pierre Ullern Patrick Vallee Instructeurs – animateurs ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE- ADS (production)</p>
--	---	---

<p>VII-a-3) - <u>Décisions relatives:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à toutes décisions concernant les déclarations de travaux, sauf avis divergents entre le maire et le service instructeur. - aux constructions édifiées pour le compte de l'Etat , de la région, du département, de leurs établissements publics ou de leurs concessionnaires pour les projets comportant moins de 20 logements ou moins de 1000 m2 de SHOB - aux immeubles de grande hauteur au sens de l'article R 122.2 du code de la construction et de l'habitation (lorsque tous les avis sont favorables) - aux constructions avec imposition au constructeur du paiement de la participation prévue à l'article L421-3 (alinéas 3 et 4) ou obligation de participer financièrement aux dépenses d'équipement public ou celle de céder gratuitement du terrain en vertu des dispositions du code de l'urbanisme à une collectivité publique autre que la commune intéressée 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
---	---	--



<p>VII-a-4) installation et travaux divers :</p> <p>Décisions relatives aux installations et travaux divers sauf en cas d'avis divergents entre le maire et le service instructeur</p>	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
--	---	--

<p>VII-a-5) camping et stationnement de caravanes</p> <p>Décisions relatives aux autorisations d'aménagement de camping ou de stationnement de caravanes, sauf en cas d'avis divergent entre le Maire et le service instructeur .</p>	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
---	---	--

<p>VII-b pour les actes d'urbanisme déposés après le 1^{er} octobre 2007</p> <p>Ensemble des décisions et actes d'instruction y afférent relatifs aux actes d'application du droit des sols (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables ,certificats d'urbanisme) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.</p> <p>Gestion de ces actes (transferts, modifications)</p> <p><i>Formulation des avis y afférent requis par les dispositions législatives et réglementaires (article L 421,2,2b du code de l'urbanisme par exemple)</i></p>	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS</p> <p>Pierre Ullern Patrick Vallée Instructeurs – animateurs ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
---	---	--

<p>VII-b-1 décisions en matière de déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificat d'urbanisme, aux cas prévus aux alinéas suivants-sauf en cas de désaccord du maire</p> <p>■-pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de la Région ou du Département, de leurs Établissements publics ou de leurs concessionnaires, pour les projets de moins de 20 logements ou moins de 1000 m2 de surface hors œuvre brute</p>	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE- ADS Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
---	---	---

<ul style="list-style-type: none"> ■ pour les ouvrages de production, de transport, de distribution d'énergie, lorsque l'énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur de l'autorisation. ■ pour les travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale avec prise de compétence par délibération du conseil municipal. 		
--	--	--

<p>VII-b-2 - avis au titre d'autres législations</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ avis sur les constructions en zones inondables (R425-21 du Code de l'urbanisme) ■ avis sur les constructions dans le Val de Loire (R425-10 du Code de l'urbanisme) ■ avis au titre de l'article L422-5 du Code de l'urbanisme 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p> <p>Pierre Ullern Patrick Vallée Instructeurs – animateurs ADS</p>
---	---	---

<p>VII-b-3- décisions relatives aux opérations de lotissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ décisions relatives aux autorisations de différer les travaux de finition ■ décisions relatives aux autorisations de vente ou de location des lots avant exécution de tout ou partie des travaux prescrits. 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
---	---	---

<p>VII-b-4- décisions relatives au contrôle de la conformité des travaux pour les dossiers cités au paragraphe VII-b-1</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ lettres d'information adressées aux demandeurs préalables aux récolements des travaux 	<p>Thierry MAZAURY Chef du SUHE</p>	<p>Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS</p> <p>Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)</p>
---	---	---



<ul style="list-style-type: none"> ■ mises en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité ■ attestation de non contestation 		Pierre Ullern Patrick Vallée Instructeurs – animateurs ADS
--	--	---

<p><u>VII-c) DIVERS</u></p> <p><u>VII-c-1) Droit de préemption :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – zone d'aménagement différée : signature de toutes pièces ou décisions dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de l'Etat, dans les périmètres provisoires des ZAD ou lorsqu'il y a lieu, pour l'Etat, d'y exercer son droit de substitution dans les ZAD (à l'exception des décisions d'user du droit de préemption.) <p><u>VII-c-2) Redevance d'archéologie préventive :</u></p> <p>Signature des titres de recette délivrés en application de l'article L524-8 du code du patrimoine, et de tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur.</p>	Thierry MAZAURY Chef du SUHE	Maryvonne Pichaureaux Chef de l'unité SUHE-ADS Catherine Lioult Chef de l'unité SUHE-ADS (production)
--	------------------------------------	--

<p><u>VII-d) Commission départementale des risques naturels majeurs</u></p> <p>Toutes correspondances relatives à la mise en place et au fonctionnement</p>	Thierry MAZAURY Chef du SUHE	Isabelle LALUQUE- ALLANO, chef de l'unité SUHE- Environnement et prévention des risques
<p><u>VII-e) Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées</u></p> <p>Autorisation délivrée aux agents de l'administration ainsi qu'à toute personne mandatée par celle-ci (entreprises, bureaux d'études, particuliers) afin de pénétrer dans les propriétés privées pour y réaliser les opérations nécessaires à l'étude des projets d'amélioration ou d'extension des domaines publics routier, fluvial et militaire dont la Direction départementale de l'équipement a la gestion pour le compte de l'Etat, des départements ou des communes , en application de l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée.</p>	Thierry MAZAURY Chef du SUHE	

<p>b) Signature des conventions d'assistance fournies par les services de l'Etat (ATESAT) au bénéfice des communes et de leurs groupements éligibles, en application du chapitre III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et de leurs décomptes.</p> <p>c) toutes pièces de la procédure comptable de rémunération relatives aux contrats d'ingénierie publique et aux conventions ATESAT visés en a) et b).</p>	<p>et limitativement en a) pour les engagements < 30.000 € HT</p>	
---	--	--

XI – ACCESSIBILITE

<p>Exercice de l'ensemble de la compétence attachée à la Présidence de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité – sous commission accessibilité (Convocations aux réunions, approbation des procès verbaux etc).</p>	<p>J.Pierre VIROULAUD- Chef du SCIBA par intérim</p>	<p>Eric Prétesaille chef de l'unité SCIBA - UBP</p> <p>Véronique Lapaquette SCIBA - UBP</p> <p>Gerges Le Negrate SCIBA - UBP</p>
--	--	--

XII – PUBLICITE EXTERIEURE

<p>Avis ;arrêtés et tous actes liés à la publicité ,aux enseignes et aux pré enseignes</p>	<p>Alain MIGAULT Chef du STEF</p>	<p>Marie-Laure CHICOISNE</p> <p>Chef de l'unité STEF-USR</p>
--	---------------------------------------	--

XIII – MISSION DILO (délégation interservices du logement)

a) commission départementale d'aides publiques au logement Décisions et notifications des décisions	Gérard GUEGAN responsable de la DILO	Patrick MURGUES chargé de mission étude et prospective Chantal FONTANAUD responsable des commissions et du contentieux
--	--	---

b) courriers ou documents relatifs aux procédures d'expulsions locatives – les courriers non décisionnels adressés aux locataires dans le cadre du traitement des dossiers – les courriers proposant une indemnisation amiable aux bailleurs avec application de la règle de la décote de 20 % – la convention de règlement amiable conclue entre les parties, dénommée accord transactionnel	Gérard GUEGAN responsable de la DILO	Chantal FONTANAUD responsable des commissions et du contentieux
--	--	---

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs de services désignés ci-dessus, la délégation de signature pourra être exercée par celui ou celle qui sera chargé de sa suppléance.

M. Michel MARCHAIS, secrétaire général

M. Alain MIGAULT, chef du STEF

M. Thierry MAZAURY, chef du SUHE

M. Noël JOUTEUR, chef de la mission SPOTE

M. Gérard GUEGAN, chef de la DILO

M. Jean-Pierre VIROULAUD, chef du SCIBA par intérim



Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux cadres de permanence cités ci-dessous pour les week-end et jours fériés dans les tableaux II, III, IV, V de l'article 1er afin de leur accorder un pouvoir de décision sur les interventions engageant les moyens de la DDE (matériels, financiers et humains)

M. Michel MARCHAIS, secrétaire général

M. Alain MIGAULT, chef du STEF

M. Thierry MAZAURY, chef du SUHE

M. Noël JOUTEUR, chef de la mission SPOTE

M. Ivy MOUCHEL, responsable subdivision base aérienne

M. Jean- Pierre VERRIERE, responsable STEF/DECRIE

Mme Solène GAUBICHER, responsable SPOTE

M. Gérard GUEGAN, Responsable DILO

M. Jean-Pierre VIROULAUD, chef du SCIBA par intérim

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivision dont les noms suivent, sur le territoire de leur subdivision ou d'une subdivision dont ils assurent l'intérim, et à leurs suppléants dont les noms suivent, pour les matières et les actes relevant de leurs attributions, conformément aux tableaux ci-dessous :

II – Routes et circulation routière

b) Exploitation de la route : avis, arrêtés et tous actes liés à l'exploitation de la route et à la circulation des transports sur tous réseaux routiers	<u>Subdivision NE :</u> Eric Marsollier	Patrick Vourgalidis Laurence Diviller
	----- <u>Subdivision</u> <u>SE :</u> Patrick Aubel	----- Roland Maljean -----
	----- <u>Subdivision SO :</u> Frédéric Bardou	Jean-Luc Charrier
	----- <u>Subdivision NO :</u> Roland Rouziès	----- Philippe Le Men

VII - Aménagement foncier et urbanisme :

<p>VII-a-b et c</p> <p>- Ensemble des décisions et actes d'instruction y afférent relatifs aux actes d'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, régimes déclaratifs, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme etc.) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.</p> <p>sauf : autorisations de lotir , permis de construire pour constructions ou groupements d'habitations réalisés par un organisme d'H.L.M, permis d'aménager.</p> <p>- Droit de préemption : attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption dans une ZAD ou un périmètre provisoire de ZAD.</p>	<p><u>Subdivision NE :</u> Eric Marsollier</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision SE :</u> Patrick Aubel</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision SO :</u> Frédéric Bardou</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision NO:</u> Roland Rouziès</p>	<p>Patrick Vourgalidis Laurence Diviller</p> <p>-----</p> <p>Roland Maljean</p> <p>-----</p> <p>Jean-Luc Charrier</p> <p>-----</p> <p>Philippe Le Men</p>
<p>VII – d</p> <p>– Réalisation de bornages contradictoires en vue de la cession de parcelles appartenant à l'Etat</p>	<p><u>Subdivision NE :</u> Eric Marsollier</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision SE :</u> Patrick Aubel</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision SO :</u> Frédéric Bardou</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision NO:</u> Roland Rouziès</p>	<p>Patrick Vourgalidis Laurence Diviller</p> <p>-----</p> <p>Roland Maljean</p> <p>-----</p> <p>Jean-Luc Charrier</p> <p>-----</p> <p>Philippe Le Men</p>

X – Ingénierie Publique :

<p>- Signature de toutes les pièces afférentes aux engagements de l'Etat et leurs avenants éventuels, inférieurs à une rémunération de 1 200 € HT, dans le cadre des marchés publics d'ingénierie passés par les collectivités locales, les établissements publics et les établissements publics de coopération intercommunale, les personnes morales de droit privé (projets d'intérêt général) avec les services de la DDE, ainsi que les conventions de groupement éventuel de prestations public-privé afférentes.</p> <p>- Visa de toutes les pièces afférentes à l'exécution des contrats de prestations intellectuelles et aux marchés de travaux s'y rapportant.</p>	<p><u>Subdivision NE</u> <u>Eric Marsollier</u></p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision SE :</u> <u>Patrick Aubel</u></p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision SO :</u> Frédéric Bardou</p> <p>-----</p> <p><u>Subdivision NO:</u> Roland Rouziès</p>	<p>Patrick Vourgalidis Laurence Diviller</p> <p>-----</p> <p>Roland Maljean</p> <p>-----</p> <p>Jean-Luc Charrier</p> <p>-----</p> <p>Philippe Le Men</p>
--	--	---

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents chargés du domaine urbanisme dont les noms suivent, sur le territoire de la subdivision où ils exercent :

VII - Aménagement foncier et urbanisme :

<p>VII-a-b</p> <p>– Ensemble des actes d'instruction relatifs aux actes d'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, régimes déclaratifs, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme etc.) régis par le code de l'urbanisme et relevant des attributions du service.</p> <p>sauf : autorisations de lotir , permis de construire pour constructions ou groupements d'habitations réalisés par un organisme d'H.L.M., permis d'aménager</p>	<p><u>Subdivision NE</u> : Laurence Diviller- -----<u>Su</u> <u>bdivision SE</u> : Nadège Brégea – -----<u>Su</u> <u>bdivision SO</u> : Lydia Mandote – Thierry Berthomé- -----<u>Sub</u> <u>division NO</u> : Claudine Seigneurin – Valérie Morin ----- SUHE/ADS (instruction) Christelle Rabiller-Brigitte Cocuau-Lionel Vizerie</p>
<p>VII – c</p> <p>- Réalisation de bornages contradictoires en vue de la cession de parcelles appartenant à l'Etat</p>	<p><u>Subdivision NE</u> : André Bruneau – François Chancelier – Jean-Luc Gilles – Franck Mazet ----- <u>Subdivision SE</u> : Jean-Paul Chauvreau – François Lacoffrette – Stéphane Testé ----- <u>Subdivision SO</u> : Dominique Ponton – Sylvain Petiot ----- <u>Subdivision NO</u> : Jean-Luc Santonja Mickaël Georges</p>

Article 5 : toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 22 décembre 2008

Le directeur départemental de l'équipement,

signé

Bernard JOLY

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *22 décembre 2008* - N° ISSN 0980-8809.